



Agir
pour la
santé
de tous



AIDE AU REMPLISSAGE DU DOSSIER PROJET

VOLET FINANCIER

BILAN FINANCIER

(Cf. onglets 6.2 & 6.3 du dossier projet)

A l'instar du bilan qualitatif, ce dernier permet de disposer d'une photo financière du projet au 31 décembre N.



En effet, ce bilan permet de visualiser les dépenses réellement payées et les recettes réellement perçues au titre du projet au 31 décembre 2019.

Comme indiqué précédemment, ce bilan financier permet de visualiser les charges et les produits réellement payés et perçus au 31 décembre 2019.

Les charges
réellement payées
au 31 décembre
2019

Les produits
réellement perçus en
2019 au 31
décembre 2019

	CHARGES	Prévisionnel ⁶	Réalisation ⁶	PRODUITS	Prévisionnel ⁶	Réalisation ⁶
7						
8	CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
9	60 - Achats	1 350 I	1 470 I	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0 I	0 I
10	Prestations de services	650 I	750 I			
11	Achats de matières et fournitures	700 I	720 I	74 - Subventions d'exploitation⁷ à préciser ci-dessous	78 060 I	81 890 I
12	Achats fournitures			Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
13	61 - Services extérieurs	2 170 I	2 180 I			
14	Locations	1 720 I	1 720 I	ARS Nouvelle-Aquitaine	35 000 I	35 000 I
15	Entretien et réparation	170 I	160 I	Région(s)		
16	Assurance	280 I	300 I	Département(s)	30 000 I	30 000 I
17	Documentation					
18	Divers					
19	62 - Autres services extérieurs	2 980 I	2 920 I			
20	Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 450 I	1 450 I	Intercommunalité(s) EPCI - ⁸		
21	Publicité, publication	200 I	150 I	Commune(s)	1 200 I	1 200 I
22	Déplacements, missions	1 200 I	1 170 I			
23	Services bancaires, autres	130 I	150 I			
24						
25	63 - Impôts et taxes	0 I	0 I	Organismes sociaux (détailler)		
26	Impôts et taxes sur rémunération					
27	Autres impôts et taxes			Fonds européens	11 860 I	15 690 I
28	64 - charges de personnel	71 560 I	75 320 I			
29	Rémunération des personnels	49 220 I	51 220 I	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)		
30	Charges sociales	22 340 I	24 100 I	Autres établissements publics		
31	Autres charges personnel			Aides privées		
32	65 - Autres charges de gestion courante	0 I	0 I	75 - Autres produits de gestion courante	0 I	0 I
33				Dont cotisations, dons manuels ou legs		
34	66 - Charges financières	0 I	0 I	76 - Produits financiers	0 I	0 I
35	67 - Charges exceptionnelles	0 I	0 I	77 - Produits exceptionnels	0 I	0 I
36	68 - Dotations aux amortissements et fonds dédiés	0 I	0 I	78 - Reprises sur amortissements, provisions et fonds dédiés	0 I	0 I
37	CHARGES INDIRECTES					
38	Charges fixes de fonctionnement	0 I	0 I			
39	Frais financiers	0 I	0 I			
40	Autres	0 I	0 I			
41	TOTAL DES CHARGES	78 060 I	81 890 I	TOTAL DES PRODUITS	78 060 I	81 890 I

Avant transmission de ce bilan, plusieurs contrôles peuvent être mis en place :

7	CHARGES	Prévisionnel ^h	Réalisation ^h	PRODUITS	Prévisionnel ^h	Réalisation ^h
8	CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
9	60 - Achats	1 350	1 470	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0	0
10	Prestations de services	650	750			
11	Achats de matières et fournitures	700	720	74 - Subventions d'exploitation à préciser ci-dessous	78 060	81 890
12	Achats fournitures			Etat; préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
13	61 - Services extérieurs	2 170	2 980			
14	Locations	1 720	1 720	ARS Nouvelle-Aquitaine	35 000	35 000
15	Entretien et réparation	170	360	Région(s)		
16	Assurance	280	300	Département(s)	30 000	30 000
17	Documentation					
18	Divers					
19	62 - Autres services extérieurs	2 980	2 920			
20	Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 450	1 450	Intercommunalité(s); EPCI; ...		
21	Publicité, publication	200	60			
22	Déplacements, missions	1 200	1 170	Commune(s)	1 200	1 200
23	Services bancaires, autres	130	60			
24						
25	63 - Impôts et taxes	0	0	Organismes sociaux (détailés)		
26	Impôts et taxes sur rémunération					
27	Autres impôts et taxes			Fonds européens	11 860	15 890
28	64 - Charges de personnel	71 560	75 320			
29	Rémunération des personnels	49 220	51 220	L'agence de services et de paiement (ex-CMSEA-emplois aidés)		
30	Charges sociales	22 340	24 100	Autres établissements publics		
31	Autres charges personnel			Aides privées		
32	65 - Autres charges de gestion courante	0	0	75 - Autres produits de gestion courante	0	0
33				Donc cotisations, dons manuels ou legs		
34	66 - Charges financières	0	0	76 - Produits financiers	0	0
35	67 - Charges exceptionnelles	0	0	77 - Produits exceptionnels	0	0
36	68 - Dotations aux amortissements et fonds dédiés	0	0	78 - Reprises sur amortissements, provisions et fonds dédiés	0	0
37	CHARGES INDIRECTES					
38	Charges liées de fonctionnement	0	0			
39	Frais financiers	0	0			
40	Autres	0	0			
41	TOTAL DES CHARGES	78 060 	81 890 	TOTAL DES PRODUITS	78 060 	81 890

• **1^{er} contrôle - Vérification de la subvention 2019 ARS Nouvelle-Aquitaine**

Le montant indiqué dans le bilan financier doit **strictement** correspondre au montant inscrit sur le courrier de notification ou sur le contrat de financement 2019

Aucun autre montant ne peut figurer quel qu'en soit le prétexte

• **2^{ème} contrôle - Les fonds dédiés**

Il convient tout d'abord de préciser la définition des fonds dédiés qui doivent être inscrits sur la ligne **68 Dotations aux amortissements et fonds dédiés** dans la colonne **Réalisation** :

Ils sont définis par le règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable de la manière suivante :

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Au regard des propos ci-dessus, il s'agit donc de la subvention allouée en 2019 (ou d'une partie de cette dernière) destinée à un projet spécifique qui n'a pu être consommée au 31 décembre 2019 quelle qu'en soit la raison.

BUDGET PREVISIONNEL

(Cf. onglets 3.2 du dossier projet)

Ce paragraphe traite des demandes de subventions annuelles et pluriannuelles à compter de l'exercice 2020.

De façon générale :

Il convient ici de mentionner les charges et les recettes prévisionnelles nécessaires à la mise en place du projet

Le total des charges doit être égal au total des produits

Projet n° Intitulé Exercice 2019

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		01	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		01
Prestations de services		01			
Achats de matières et fournitures		01	74 - Subventions d'exploitation² à détailler ci-dessous		01
Achats fournitures		01	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs		11			
Locations		01	ARS Nouvelle-Aquitaine		
Entretien et réparation		01	Région(s)		
Assurance		01	Département(s)		
Documentation		11			
Divers		01			
62 - Autres services extérieurs		01			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		01	Intercommunalité(s) : EPCI - ³		
Publicité, publication		01	Commune(s)		
Déplacements, missions		01			
Services bancaires, autres		01			
		01			
63 - Impôts et taxes		01	Organismes sociaux (détailler)		
Impôts et taxes sur rémunération		01			
Autres impôts et taxes		01	Fonds européens		
64 - charges de personnel		01			
Rémunération des personnels		01	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)		
Charges sociales		01	Autres établissements publics		
Autres charges personnel		01	Aides privées		
65 - Autres charges de gestion courante		01	75 - Autres produits de gestion courante		01
			Dont cotisations, dons manuels ou legs		
66 - Charges financières		01	76 - Produits financiers		01
67 - Charges exceptionnelles		01	77 - Produits exceptionnels		01
68 - Dotations aux amortissements et fonds dédiés		01	78 - Reprises sur amortissements et provisions et fonds dédiés¹		01
CHARGES INDIRECTES					
Charges fixes de fonctionnement		01			
Frais financiers		01			
Autres		01			
TOTAL DES CHARGES		11	TOTAL DES PRODUITS		01
			CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴		
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		01	87 - Contributions volontaires en nature		01
860 - Secours en nature		01	870 - Bénévolat		01
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		01	871 - Prestations en nature		01
862 - Prestations		01			
864 - Personnel bénévole		01	875 - Dons en nature		01
TOTAL		11	TOTAL		01
La subvention de	01	représente	0,00 %	du total des produits	



Il convient de rappeler que comme tout budget prévisionnel ce dernier doit obéir à un principe de sincérité des comptes.

Ainsi, les charges et les produits doivent être évalués de façon sincère.

3-2. Budget prévisionnel du projet				
Le total des charges doit être égal au total des produits				
1	Projet n° <input type="text"/>			Exercice 2020
2	Intitulé <input type="text"/>			
3				
4				
5				
6	CHARGES		PRODUITS	
7	Montant ¹		Montant ¹	
8	CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
9	60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
10	Prestations de services	0		
11	Achats de matières et fournitures	0	74 - Subventions d'exploitation ² à détailler ci-dessous	0
12	Achats fournitures	0	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
13	61 - Services extérieurs	0		
14	Locations	0	ARS Nouvelle-Aquitaine	
15	Entretien et réparation	0	Conseil Régional	
16	Assurance	0		
17	Documentation	0	Conseil(s) Départemental(aux)	
18	Divers	0		
19	62 - Autres services extérieurs	0		
20	Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	Intercommunalité(s) : EPCI - ³	
21	Publicité, publication	0		
22	Déplacements, missions	0	Commune(s)	
23	Services bancaires, autres	0		
24		0		
25	63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler)	
26	Impôts et taxes sur rémunération	0		
27	Autres impôts et taxes	0	Fonds européens	
28	64 - charges de personnel	0		
29	Rémunération des personnels	0	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
30	Charges sociales	0	Autres établissements publics	
31	Autres charges personnel	0	Aides privées	
32	65 - Autres charges de gestion courante	0	75 - Autres produits de gestion courante	0
33			Dont cotisations, dons manuels ou legs	
34	66 - Charges financières	0	76 - Produits financiers	0
35	67 - Charges exceptionnelles	0	77 - Produits exceptionnels (ex: fonds propres)	0
36	68 - Dotations aux amortissements et fonds dédiés	0	78 - Reprises sur amortissements et provisions et fonds dédiés	0
37	dont amortissements et provisions	0	dont amortissements et provisions	0
38	dont fonds dédiés	0	dont amortissements et provisions	0
39	CHARGES INDIRECTES			
40	Charges fixes de fonctionnement	0		
41	Frais financiers	0		
42	Autres	0		
43	TOTAL DES CHARGES	0 	TOTAL DES PRODUITS	0
44	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴			
45	86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
46	860 - Secours en nature	0	870 - Bénévolat	0
47	861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 - Prestations en nature	0
48	862 - Prestations	0		
49	864 - Personnel bénévole	0	875 - Dons en nature	0
50	TOTAL	0 	TOTAL	0

A l'instar du précédent chapitre, certains contrôles de cohérence peuvent être menés

1^{er} contrôle – Equilibre du budget prévisionnel

Comme tout budget prévisionnel, ce dernier doit être équilibré (total de charges = total de produits)

Dans le cadre d'un renouvellement de projet :

Chaque colonne **Montant** pourrait être scindée en 3 colonnes de la façon suivante

Le total des charges doit être égal au total des produits

Projet n°: Intitulé: Exercice 2019

CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant ¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	01	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	01
Prestations de services	01		
Achats de matières et fournitures	01	74 - Subventions d'exploitation ² à détailler ci-dessous	01
Achats fournitures	01	Etat: précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	11		
Locations	01	ARS Nouvelle-Aquitaine	

• **Charges**

Charges à payer au titre de l'exercice 2019	Charges prévisionnelles 2020	Montant
(1)	(2)	(1) + (2)

La colonne **Charges à payer au titre de l'exercice 2019** correspond aux charges à engager afin de terminer le projet N-1 (2019).

La colonne **Charges prévisionnelles 2020** doit correspondre aux charges prévisionnelles 2020 nécessaires afin de mener à bien le projet.

• Produits

A l'instar du chapitre précédent, la colonne **Montant** des Produits du budget prévisionnel peut être scindée en 3 colonnes comme le montre le tableau ci-dessous :

Produits perçus en 2019 mais non utilisés en 2019 (uniquement compte 78) (1)	Produits prévisionnels 2020 (2)	Montant (1) + (2)
---	--	--------------------------

La colonne **Produits perçus en 2019 mais non utilisés en 2019** correspond à la part des subventions perçues en 2019 (dont celle de l'ARS) non consommées au 31 décembre 2019 car le projet 2019 n'est pas terminé au 31/12/2019.

Attention dans cette colonne seul le compte 78 sera mouvementé

La colonne **Produits prévisionnels 2020** doit faire apparaître les produits prévisionnels prévus en 2020 afin de mener à bien le projet.

La ligne **ARS Nouvelle Aquitaine** fera apparaître le montant sollicité par l'opérateur pour mener à bien le projet 2020.

3-2. Budget prévisionnel du projet			
Le total des charges doit être égal au total des produits			
Projet n°	<input type="text"/>	Intitulé	<input type="text"/>
			Exercice 2019
CHARGES	Montant ¹	PRODUITS	Montant ¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0 €
Prestations de services	0 €		
Achats de matières et fournitures	0 €	74 - Subventions d'exploitation ² à détailler ci-dessous	0 €
Achats fournitures	0 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	0 €	ARS Nouvelle-Aquitaine	
Locations	0 €	Région(s)	
Entretien et réparation	0 €	Département(s)	
Assurance	0 €		
Documentation	0 €		
Divers	0 €		
62 - Autres services extérieurs	0 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0 €	Intercommunalité(s) - EPCI - ³	
Publicité, publication	0 €		
Déplacements, missions	0 €	Commune(s)	
Services bancaires, autres	0 €		
	0 €		
63 - Impôts et taxes	0 €	Organismes sociaux (détailler)	

3^{ème} contrôle – Contrôle de cohérence entre la description du projet onglet 3.1 et le budget prévisionnel 3.2

De nouveaux éléments de contrôles et de cohérence ont été insérés dans le dossier projet 2020.

68 - Dotations aux amortissements et fonds dédiés	0 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions et fonds dédiés ¹	0 €
<i>dont amortissements et provisions</i>	0 €	<i>dont amortissements et provisions</i>	0 €
<i>dont fonds dédiés</i>	0 €	<i>dont amortissements et provisions</i>	0 €
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	0 €		
Frais financiers	0 €		
Autres	0 €		
TOTAL DES CHARGES	0 €	TOTAL DES PRODUITS	0 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ⁴			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	87 - Contributions volontaires en nature	0 €
860 - Secours en nature	0 €	870 - Bénévolat	0 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0 €	871 - Prestations en nature	0 €
862 - Prestations	0 €		
864 - Personnel bénévole	0 €	875 - Dons en nature	0 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €
La subvention de	0 €	représente	0,00 % du total des produits

Coût de la modalité 1	0 €	Coût de la modalité 2	0 €	Coût de la modalité 3	0 €	Coût de la modalité 4	0 €	Ecart avec le budget prévisionnel (BP - somme des modalités)	0 €
-----------------------	-----	-----------------------	-----	-----------------------	-----	-----------------------	-----	--	-----

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros
² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Page de garde projet / Notice / Pièces à joindre / Fiche 3-1 / **Fiche 3-2** / Fiche 6-1 / Fiche 6-2 / Fiche 6-3 / Menu déroulant

Ce point de contrôle permet de comparer le coût des différentes modalités d'interventions déclarées dans l'onglet 3.1 avec le total des charges du budget prévisionnel.

Vous trouverez ci-dessous un exemple de contrôles entre Bilan 2019 et dépôt du budget prévisionnel 2020

Bilan 2019 d'un projet toujours en cours au 31/12/2019	Dossier 2020
---	---------------------

CHARGES	Prévisionnel ^a		Réalisation ^b		PRODUITS	Prévisionnel ^a		Réalisation ^b	
	Prévisionnel ^a	Réalisation ^b	Prévisionnel ^a	Réalisation ^b		Prévisionnel ^a	Réalisation ^b	Prévisionnel ^a	Réalisation ^b
CHARGES DIRECTES					RESSOURCES DIRECTES				
60 - Achats	1 800 €	3 099 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		3 000 €	3 800 €			
Prestations de services	400 €	400 €							
Achats de matières et fournitures	600 €	2 300 €	74 - Subventions d'exploitation ⁷ à détailler ci-dessous		32 000 €	30 640 €			
Achats fournitures	800 €	399 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		0 €				
61 - Services extérieurs	5 500 €	3 367 €	CGET DOCS/POLITIQUE DE LA VILLE, DRAC		6 000 €	5 500 €			
Locations	3 800 €	2 465 €	ARS Nouvelle-Aquitaine		4 000 €	4 000 €			
Entretien et réparation	800 €	160 €	Région(s)		0 €				
Assurance	150 €	108 €	NOUVELLE-AQUITAINE		3 500 €	3 000 €			
Documentation	800 €	279 €	Département(s)		0 €				
Divers	0 €	355 €	CHARENTE-MARITIME		2 000 €	1 040 €			
62 - Autres services extérieurs	19 100 €	17 166 €			0 €				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 000 €	2 321 €	Intercommunalité(s) : EPCI - ⁸		0 €				
Publicité, publication	10 100 €	10 744 €	CDA LA ROCHELLE ET CDA PAYS ROCHEFORTAIS		6 000 €	5 600 €			
Déplacements, missions	6 000 €	3 729 €	Commune(s)		0 €				
Services bancaires, autres	1 000 €	372 €	LA ROCHELLE		2 500 €	2 000 €			
63 - Impôts et taxes	0 €	0 €	Organismes sociaux (détailler)		0 €				
Impôts et taxes sur rémunération	0 €				0 €				
Autres impôts et taxes	0 €		Fonds européens		0 €				
64 - charges de personnel	2 800 €	4 694 €			0 €				
Rémunération des personnels	0 €		Agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)		0 €				
Charges sociales	0 €		Autres établissements publics		0 €				
Autres charges personnel	2 800 €	4 694 €	Aides privées		8 000 €	10 300 €			
65 - Autres charges de gestion courante	5 800 €	5 187 €	75 - Autres produits de gestion courante		450 €	650 €			
			Dont cotisations, dons manuels ou legs		0 €	650 €			
66 - Charges financières	0 €	0 €	76 - Produits financiers		0 €	0 €			
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €	77 - Produits exceptionnels		0 €	0 €			
68 - Dotations aux amortissements et fonds dédiés	0 €	1 315 €	78 - Reprises sur amortissements, provisions et fonds dédiés		0 €	0 €			
CHARGES INDIRECTES									
Charges fixes de fonctionnement	200 €	219 €							
Frais financiers	200 €	50 €							
Autres	0 €	0 €							
TOTAL DES CHARGES	35 450 €	35 097 €	TOTAL DES PRODUITS		35 450 €	35 080 €			

CHARGES	Montant ¹		PRODUITS	Montant ¹	
	Montant ¹			Montant ¹	
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats	2 400 €		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	4 000 €	
Prestations de services	600 €				
Achats de matières et fournitures	1 000 €		74 - Subventions d'exploitation ⁷ à détailler ci-dessous	41 000 €	
Achats fournitures	800 €		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs	5 735 €		DRAC, POLITIQUE DE LA VILLE CGET	9 500 €	
Locations	3 800 €		ARS Nouvelle-Aquitaine	4 000 €	
Entretien et réparation	0 €		Région(s)		
Assurance	120 €		NOUVELLE AQUITAINE	3 000 €	
Documentation	815 €		Département(s)		
Divers	1 000 €		CHARENTE-MARITIME	3 000 €	
62 - Autres services extérieurs	27 130 €				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 030 €		Intercommunalité(s) : EPCI - ³		
Publicité, publication	15 800 €		CDA LA ROCHELLE, CDA PAYS ROCHEFORTAIS (CARO)	7 000 €	
Déplacements, missions	7 300 €		Commune(s)		
Services bancaires, autres	0 €		VILLE DE LA ROCHELLE	2 500 €	
63 - Impôts et taxes	0 €		Organismes sociaux (détailler)		
Impôts et taxes sur rémunération	0 €				
Autres impôts et taxes	0 €		Fonds européens		
64 - charges de personnel	4 000 €				
Rémunération des personnels	0 €		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)		
Charges sociales	0 €		Autres établissements publics		
Autres charges personnel	4 000 €		Aides privées	12 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	6 700 €		75 - Autres produits de gestion courante	700 €	
			Dont cotisations, dons manuels ou legs	700 €	
66 - Charges financières	0 €		76 - Produits financiers	0 €	
67 - Charges exceptionnelles	0 €		77 - Produits exceptionnels	0 €	
68 - Dotations aux amortissements et fonds dédiés	0 €		78 - Reprises sur amortissements et provisions et fonds dédiés ¹	1 315 €	
CHARGES INDIRECTES					
Charges fixes de fonctionnement	400 €				
Frais financiers	650 €				
Autres	0 €				
TOTAL DES CHARGES	47 015 €		TOTAL DES PRODUITS	47 015 €	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	22 400 €		87 - Contributions volontaires en nature	22 400 €	
860 - Secours en nature	0 €		870 - Bénévolat	20 000 €	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	2 400 €		871 - Prestations en nature	2 400 €	
862 - Prestations	0 €		875 - Dons en nature	0 €	
864 - Personnel bénévole	20 000 €				
TOTAL	69 415 €		TOTAL	69 415 €	
La subvention de	4 000 €	représente	6%	du total des produits	
Coût de la modalité 1	3 000 €	Coût de la modalité 2	1 500 €	Coût de la modalité 3	400 €
				Coût de la modalité 4	0 €
Ecart avec le budget prévisionnel (BP - somme des modalités)					64 415 €

- 1^{er} contrôle : Vérification que le montant de la subvention ARS 2018 soit le bon - **Ok**
- 2^{ème} contrôle : Dans l'onglet 6.1, l'état d'avance du projet, il est indiqué comme Toujours en cours donc il y a obligatoirement des fonds dédiés au 31/12/2018 **Ok**
- 3^{ème} contrôle : Le budget prévisionnel 2019 est équilibré (charges = produits) **Ok**
- 4^{ème} contrôle : Les fonds dédiés doivent apparaître dans le projet 2019 pour le même montant que dans le bilan 2018 **Ok**
- 5^{ème} contrôle : Vérification de l'écart entre le coût des différentes modalités recensé par l'opérateur dans le projet 2019 et le budget prévisionnel 2019 **NON**



Si les 5 contrôles précédents ne sont pas Ok le dossier ne peut être accepté sur le volet financier.

- **4nd contrôle – Justification des charges et recettes prévisionnelles**

Une zone commentaire a été intégrée dans l'onglet 3.2 afin de justifier les charges et produits recettes prévisionnels.



Vous devez être en mesure de pouvoir justifier le budget « charges et produits ».